

N° : DP 20/70

DECISION DU PRESIDENT

19MRL13 - TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'AVENUE ALFRED DECUGIS A HYERES- LOT 1 VRD AVENANT N°2

Le Président de la Métropole

VU le décret n° 2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et notamment ses articles 27 et 77,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 14/04/5 du 14 avril 2014 portant délégations au Président et au Bureau,

VU l'article 139-3 du décret relatif aux marchés publics, et l'article R2194-5 du Code de la Commande Publique, indiquant qu'un marché public de travaux peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir,

VU l'article 139-5 du décret relatif aux marchés publics, et l'article R2194-7 du Code de la Commande Publique, indiquant qu'un marché public de travaux peut être modifié lorsque les modifications ne sont pas substantielles,

VU l'article 139-6 du décret relatif aux marchés publics, et l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique, indiquant qu'un marché public de travaux peut être modifié sans vérification de la substantialité des modifications apportées si leur montant n'excède pas 15%,

VU le marché de travaux de réaménagement de l'avenue Alfred Décugis-Lot 1 VRD, notifié le 18 juin 2019, au groupement EIFFAGE ROUTE/MONTI NANNI pour un montant de :

Tranche ferme : 1 353 786 € H.T

Tranche optionnelle : 601 241 € H.T (non affermie)

Total : 1 955 027 € H.T

VU l'avenant n°1 notifié le 30 novembre 2019 augmentant le montant du marché de 42 251.27 € HT, soit 2.16% du montant initial,

CONSIDERANT que des véhicules se sont stationnés sur la voie verte fraîchement réalisée au risque de la détériorer et de nuire à sa mise en service prochaine,

CONSIDERANT que pour empêcher de nouveau cet état de fait et assurer le parfait achèvement de l'ouvrage, il est nécessaire d'empêcher l'accès de cette voie aux VL,

CONSIDERANT que pour satisfaire ce besoin, il est nécessaire de poser un poteau bois au niveau de tous les accès possibles, soit $35 \times 2 = 70$ poteaux, pour un montant total de 8 568 € HT,

CONSIDERANT que le présent avenant porte le montant du marché, pour la tranche ferme de 1 396 037.27 € HT à 1 404 605.27 € HT, et au total à 2 005 846.27 € HT, tranche ferme et tranche optionnelle confondues,

CONSIDERANT cette augmentation représente 0.44% du montant initial, soit avec l'avenant n°1, une augmentation totale de 2.6%,

DECIDE

ARTICLE 1

DE SIGNER le projet d'avenant n°2 au marché 19MRL13 Travaux de réaménagement de l'avenue Alfred Décugis-Lot 1 VRD, avec le groupement EIFFAGE ROUTE/MONTI NANNI, pour un montant de 8 568 € HT.

ARTICLE 2

DE DIRE que les crédits sont inscrits à l'opération 71017, article 2315.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **31 MAR. 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre





MARCHE N° 19MRL13

**TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'AVENUE ALFRED DECUGIS -HYERES
Lot 2 VRD**

AVENANT N° 2

A - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE

Collectivité Métropole Toulon Provence Méditerranée, représentée par Monsieur Hubert FALCO - Président en exercice, dûment habilité par décision du Conseil Communautaire n° 14/04/5 du 14 avril 2014, portant délégations au Président au Bureau.

Direction : Direction Générale des Services Techniques, Territoires et Proximité

Titulaire du marché : groupement EIFFAGE ROUTE/MONTI NANNI

Numéro du marché : 19MRL13-19613

Date de notification : 18 juin 2019

Objet du marché : Travaux de réaménagement de l'avenue Alfred Décugis – Hyères Lot 1 VRD

Montant initial du marché : Tranche ferme : 1 353 786 € H.T
Tranche optionnelle : 601 241 € H.T. (non affermie)
Total : 1 955 027 € H.T

Avenant 1 Augmentation de + 42 251.27€HT

Imputation budgétaire : Opération 10002, article 2315

Nature de l'acte modifiant le marché :
Adaptations techniques mineures

B - OBJET DE L'AVENANT

Article 1 Objet de l'avenant

Des véhicules se sont stationnés sur la voie verte fraîchement réalisée au risque de la détériorer et de nuire à sa mise en service prochaine. Pour empêcher de nouveau cet état de fait et assurer le parfaitement achèvement de l'ouvrage, il est nécessaire d'empêcher l'accès de cette voie aux VL.

Article 2 Introduction d'un prix nouveau et Montant de l'avenant:

Pour satisfaire ce besoin, il est nécessaire de poser un poteau bois au niveau de tous les accès possibles, soit $35 \times 2 = 70$ poteaux, pour un montant total de 8 568€HT.

Le présent avenant porte le montant du marché, pour la tranche ferme de 1 396 037.27 €HT (suite à l'avenant 1) à 1 404 605.27 €HT (suite à l'avenant 2), et au total à 2 005 846.27 €HT (tranche ferme et tranche optionnelle confondues).

Article 4 Divers

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

C - SIGNATURES

Fait à Toulon , le 25/02/2020 ,

Pour le groupement


EIFFAGE
ROUTE
EIFFAGE ROUTE MÉDITERRANÉE
ETS CÔTE D'AZUR
Chemin de la Source - 83400 - La Seyne Cedex
T. 04 94 12 52 00 - F. 04 94 12 52 12
Siret 398 762 211 0000 - NAF 4211Z

Olivier LEROY
Directeur d'Agence

Pour Toulon Provence Méditerranée

Pour le Président, par délégation,
Le Directeur Général Adjoint des Services

Gaëtan ROSSI